

Dossier de presse

DP-9900-17

PRESENTATION
DU
CENTRE

Centre national d'art et de culture
Georges Pompidou

DP-1999017 (1)

Centre national d'art et de culture
Georges Pompidou

CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU

QUELQUES DATES ...

- 1969 Décision de M. Georges POMPIDOU, Président de la République, de créer un centre culturel voué aux expressions artistiques contemporaines et à la lecture publique.
- 15 Décembre 1969 Le Président de la République écrit à M. MICHELET, Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles : "Le Centre devra comprendre non seulement un vaste musée de peinture et de sculpture, mais des installations spéciales pour la musique, le disque, et éventuellement le cinéma et la recherche théâtrale."
- 1970 Sur la base d'un programme conçu par une équipe dirigée par M. Sébastien LOSTE, un concours international est lancé. 681 équipes provenant du monde entier participent à cette compétition. En juillet, M. Robert BORDAZ est nommé délégué pour la réalisation du centre au Plateau Beaubourg.
- 15 Juillet 1971 Après délibération, un jury international prime 30 projets et couronne celui de MM. PIANO (italien), ROGERS (anglais), FRANCHINI (italien), assistés du bureau d'études "OVE ARUP and PARTNERS".
- Avril 1972 Début des travaux de terrassement
- 30 Mai 1972 Conseil restreint présidé par le Président de la République définissant les institutions futures du Centre.
- Décembre 1973 Début de la construction de l'infrastructure.
- Août 1974 Le déroulement du projet est examiné au cours d'un conseil restreint présidé par M. GISCARD D'ESTAING.
- Septembre 1974 Début de la construction de la charpente métallique.

.../...

- Décembre 1974 Le Premier Ministre, Jacques CHIRAC, et le Secrétaire d'Etat à la Culture, Michel GUY, présentent à l'Assemblée Nationale et au Sénat, le projet de loi portant statut du Centre Georges Pompidou.
- Janvier 1975 La gestion du Musée National d'Art Moderne est transférée à l'Etablissement public du Centre Beaubourg.
- 2 Avril 1975 Décret portant changement de nom de l'Etablissement Public du Centre Beaubourg, désormais nommé
"Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou"
- 20 Juin 1975 Achèvement de la charpente métallique.
- 1er Janvier 1976 La tutelle de la Bibliothèque Publique d'Information est transférée au Secrétaire d'Etat à la Culture.
- 27 Janvier 1976 Décret portant statut du Centre Georges Pompidou
Décret portant création de la BPI.
- 18 Septembre 1976 Nomination de Robert Bordaz, Président du Centre jusqu'au 1er Mars 1977.

L'ouverture du Centre est prévue en Janvier 1977.

LE CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU

C'est une aventure peu commune que la création du Centre Georges Pompidou. Pour la première fois, des activités culturelles jusqu'alors dispersées, vont se réunir en un même lieu et offrir au visiteur une image globale de la création contemporaine. Les arts plastiques, la création industrielle, la musique, le livre, se présenteront ensemble, l'un illustrant ou expliquant l'autre.

Cette initiative n'a pu se réaliser que dans la mesure où une même idée animait ses promoteurs. Ainsi, ne s'agit-il pas de privilégier un aspect de la création par rapport à un autre, ni de faire un regroupement artificiel d'activités dans un même espace, mais bien plutôt d'interpénétrer les disciplines, de montrer les liens qui existent entre elles, de susciter la recherche, de promouvoir les formes et expressions de la création contemporaine. Ces présentations trouveront leur dynamique dans la participation du public aux expériences, dans les contacts qu'il nouera avec les artistes présents. Les visiteurs pourront par ailleurs suivre, dans les espaces réservés aux collections, l'évolution de la création plastique depuis le début du siècle. Des expositions thématiques temporaires leur apporteront des éclaircissements quant aux rapports existant entre telle ou telle inspiration, quant aux liens tissés entre les artistes de langue et d'expression différentes. Le Centre Georges Pompidou ouvrira en outre, dans le domaine de la diffusion culturelle la voie aux techniques de communication les plus modernes : télévision, vidéo, audiovisuel, film. Ces moyens seront utilisés d'une part pour l'animation du centre, d'autre part pour la diffusion vers les régions, voire l'étranger, de productions originales.

En effet, une des vocations du Centre est de permettre aux organismes culturels, socio-culturels et éducatifs de province de composer, sur des fonds documentaires réunis par le Centre et mis à leur disposition, expositions et animations. De même le Centre accueillera les manifestations conçues par les régions, et diffusera vers elles, des expositions itinérantes.

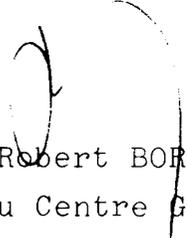
.../...

Ainsi, plus qu'un lieu prestigieux d'exposition, le Centre Georges Pompidou est avant tout une structure de service ; documentation en art moderne et contemporain, information sur l'architecture, l'urbanisme, le graphisme, les objets usuels, essai et recherche sur l'évolution des sons, expositions itinérantes, aide à la création, à la conception d'animation et de produits audio-visuels.

Service public, le Centre Georges Pompidou doit permettre aux expressions artistiques contemporaines d'être connues de tous : visiteurs du Centre, mais aussi public des régions qui, grâce aux manifestations itinérantes, peut être informé de la vie artistique du moment.

En 1976, les expositions itinérantes du Centre ont visité 262 villes ; Pierre Boulez a dirigé plusieurs sessions de l'IRCAM au cours desquelles projets et créations de l'Institut ont été présentés et commentés.

Depuis bientôt 4 ans, le Centre Georges Pompidou préfigure son fonctionnement, crée des relais, imagine son avenir. Un avenir qu'il veut ambitieux car, témoin de son temps, il lui appartient, avec d'autres, de rendre compte de toutes les formes de la création contemporaine.



Robert BORDAZ

Président du Centre Georges Pompidou

LE CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU

AIDE MEMOIRE

- . Deux architectes : Richard ROGERS et Renzo PIANO
assistés du bureau OVE ARUP and PARTNERS.
- . Superficie totale : 100.000 m²
utile : 70.000 m²
- . Bâtiment : hauteur 42 m
longueur 166 m
largeur 60 m
- . Plateaux de 7500 m² d'un seul tenant sous 7 m de plafond
- . Coût de construction : 900 millions
- . Durée de la construction : 4 ans
- . Coût de fonctionnement prévu : 130 millions par an
- . Ouvert tous les jours de 10 h. à 22 h. sauf le mardi
- . Personnel employé : 800 personnes

Sur 5 niveaux sont répartis les 4 départements :

- . Le Musée National d'Art Moderne
- . La bibliothèque Publique d'Information
- . Le Centre de Création Industrielle
- . L'Institut de Recherche Acoustique/Musique

../...

On trouvera également plusieurs bureaux d'information :
activités du Centre, actualités artistiques nationales
et internationales :

- . 1 salle de spectacle (600 places)
- . 2 salles de projection
- . 1 atelier pour les enfants
- . 1 salle d'actualités (Presse, disques, etc.)
- . Restaurant - Cafeteria - Bar
- . Agence de tourisme - Bureau de change.

Aux alentours, outre la place devant le Centre, 14.500 m²
de rues piétonnes (St Martin, St Merri, Quincampoix,
Aubry le Boucher, Cloître St Merri, Brisemiche, Plateau
de la Reynie).

LE MUSEE NATIONAL D'ART MODERNE

Le Musée National d'Art Moderne disposera, pour ses besoins propres, au Centre Georges Pompidou, des surfaces suivantes :

| | |
|--|-----------|
| Collections permanentes | 12.190 m2 |
| Galerie expérimentale d'art contemporain | 1.400 m2 |
| Cabinet d'art graphique | 600 m2 |
| Documentation | 1.720 m2 |
| Bureaux | 640 m2 |
| Soit au total | 16.550 m2 |

Ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport aux surfaces du Musée d'Art Moderne de l'Avenue du Président Wilson.

Il pourra également utiliser des parties communes :
Espaces d'expositions temporaires 3600 m2
Terrasses 500 m2.

Les caractéristiques et les innovations du Musée National d'Art Moderne à Beaubourg et les raisons de ce transfert dans le Centre d'Art et de Culture Georges Pompidou peuvent se résumer ainsi :

Un lieu permettant une meilleure connaissance de l'art de notre siècle, de 1905 à nos jours.

Un esprit d'ouverture, de curiosité, de relations et de participation, de contemplation.

°°

LES COLLECTIONS

Le service des collections regroupe et présente des oeuvres, peintures, sculptures, estampes et dessins, photographies et films d'artistes - du début du XXème siècle jusqu'à la période la plus immédiatement contemporaine. Cette section a pour mission d'acquérir ces oeuvres, de les conserver, de les présenter ; elle est habilitée à recevoir des dons. Elle rassemble toutes les informations relatives aux oeuvres et aux collections ; elle en conduit l'étude scientifique et met en oeuvre les moyens nécessaires à leur diffusion. Elle est en outre chargée de prêter les oeuvres pour des manifestations tant en France qu'à l'étranger.

../...

Pour assumer ses fonctions habituelles de musée, c'est-à-dire pour conserver, étudier, présenter et diffuser les collections nationales d'art moderne et contemporain, le service des collections dispose d'espaces de présentation à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment : c'est le musée proprement dit.

Ses vastes plateaux sont conçus comme des ensembles pouvant être structurés en unité de dimensions variables dont l'implantation correspond à un double système de présentation : linéaire et thématique.

Ces espaces de présentation sont complétés par des réserves proches et parfois directement accessibles au public, une salle de conférences et de projections, des lieux de repos et des cellules d'information. Un secteur spécifique est consacré aux dessins et aux arts graphiques ; il est formé de trois zones : expositions, études et consultations, réserves. Aux fonctions de conservation, de présentation, de diffusion et d'information dans l'espace du musée proprement dit s'ajoutent l'étude et la recherche sur les collections, l'information pédagogique, l'organisation d'expositions thématiques s'insérant dans l'espace même du musée et pouvant être reprises sous forme d'expositions itinérantes. Le service des collections conçoit également toutes les publications relatives aux oeuvres du musée.

Les responsables du service des collections seront chargés de projets d'expositions et de manifestations qui s'inséreront dans l'ensemble du programme du Centre ; ils collaboreront aux manifestations communes.

LA DOCUMENTATION

La documentation réunit un ensemble d'informations et de documents relatifs à l'histoire de l'art du XXème siècle et aux développements de l'art contemporain international. Organisme de coordination et d'échanges, la documentation informe sur la localisation et le contenu des fonds documentaires publics et privés, français et étrangers.

Instrument de recherche, elle comprend :

- une bibliothèque rassemblant livres, périodiques et catalogues d'expositions,
- des collections d'archives, papiers personnels et manuscrits, des dossiers d'artistes (questionnaires bibliographiques remplis par les artistes, coupures de presse, documents divers) et des dossiers thématiques,
- des collections de photographies en noir et blanc
- des collections sous forme de microfilms et microfiches,

.../...

- une photothèque - diapositives et ektachromes,
- des interviews d'artistes et de témoins de la création,
- une cinémathèque - vidéo et films.

La documentation est constituée en outre d'un certain nombre de fonds privilégiés intéressant notamment l'art en Europe Orientale depuis le début du siècle, l'intervention des artistes dans l'architecture, les films réalisés par les artistes etc ...

Instrument de diffusion, la documentation met à la disposition des lecteurs et transmet sur demande des informations sur les artistes et sur l'actualité artistique, des renseignements bibliographiques, des dossiers thématiques.

Outre sa participation aux catalogues d'expositions du Centre, elle réalise des publications et des présentations documentaires : catalogue-dictionnaire de son fonds et dépouillement analytique des périodiques réalisés avec le secours de l'informatique, études historiques, documents inédits, réimpressions, reportages audiovisuels etc... Instrument d'aide à la création, elle met en relation les créateurs avec les personnes et les organismes susceptibles de s'intéresser à leur art : architectes, animateurs, organisateurs d'expositions, etc ...

LES EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS

Cette section organise les expositions et les manifestations du Musée d'Art Moderne. Elle invite des artistes à les concevoir et à y participer.

A cet égard, elle coordonne les initiatives intérieures et extérieures au Centre et met l'accent sur la diversité des types de manifestations, par exemple :

- monographies rétrospectives, suites autour d'un thème, réflexions sur une notion,
- bilans d'une période, d'un mouvement, ou d'une tendance ; synthèses traitées dans leur correspondance avec d'autres domaines d'expressions : séminaires, organisations de débats,
- expositions d'information, de caractère rétrospectif ou prospectif, destinées à éclairer la relation entre la création artistique et certains aspects de la civilisation moderne, en particulier : la science et la technologie, la littérature et la linguistique (en collaboration avec la Bibliothèque publique d'Information), l'architecture et l'urbanisme (en

.../...

collaboration avec le Centre de Création Industrielle),

- présentations permanentes et temporaires d'art graphique, de films et de vidéo d'artistes dont certains seront en partie produits dans les ateliers du Centre, de photographies avec le CCI et la BPI,
- comptes rendus périodiques des acquisitions.

Un programme de pédagogie et d'animation à l'intérieur et à l'extérieur du Centre complètera les expositions itinéraires en France et à l'étranger qui rencontreront ainsi un public plus vaste.

LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

La B.P.I. dispose au Centre Georges Pompidou de trois espaces distincts mais complémentaires, à savoir, d'une part, la bibliothèque proprement dite, d'autre part, la salle d'actualité et la bibliothèque des enfants.

LA BIBLIOTHEQUE

Occupant 15.000 m², la bibliothèque offrira, à l'ouverture du Centre, dans quelque dix ensembles de lecture, à 1300 lecteurs simultanément environ 500.000 documents. Lieu de rencontre, elle dispose de salles de réunions, de salles d'études et de salles d'expositions.

Couvrant tous les domaines de la connaissance, la B.P.I. disposera en outre d'un laboratoire de langue ouvert gratuitement au public.

La bibliothèque mettra également à la disposition du public les documents suivants :

- des microfilms (en 16 et 35 mm). Le microfilm constitue le support idéal pour les collections anciennes de quotidiens grand format, ainsi que pour les revues épuisées. 10.000 bobines de microfilms ont déjà été achetées, et l'on peut estimer à 30.000 le nombre total de bobines mises en place pour l'ouverture. Ces bobines seront en chargeur en libre-accès sur les rayonnages.
- des microfiches, retenues généralement pour des unités bibliographiques : livres épuisés ou rares. En outre, certaines collections sont maintenant publiées directement sur microfiches. 10.000 microfiches ont déjà été achetées, sur les 20.000 environ que possèdera la Bibliothèque.

Le Service Iconographique

Conçue pour être une information complémentaire aux livres et une nouvelle introduction à la lecture et à la formation, l'Iconographie de la B.P.I., présente une collection de 150.000 images à l'ouverture, images anciennes et actuelles, françaises et étrangères. C'est une nouveauté dans la mesure où il n'existe nulle part en France un fonds

.../...

d'images de cette nature, qui soit à la fois documentaire, encyclopédique et accessible à tous. Toutes les images sont sous forme de diapositives.

Les images proviennent du monde entier. Ce sont des diapositives de séries éditées, des reproductions de documents de collections, d'archives de photographes professionnels et amateurs et de reportages commandés par la B.P.I. La collection d'images est en accroissement constant par dons et acquisitions.

Le système de consultation est double :

- 1 - Dans les ensembles de lecture, des dossiers visuels, sous forme de paniers de projection verrouillés sont disponibles en libre-accès sur les rayonnages. Ils sont tous accompagnés de livrets de commentaires image par image. Les utilisateurs peuvent les visionner à leur rythme sur des appareils de projection individuelle, d'un principe nouveau, spécialement conçus et réalisés pour ce type de consultation.
- 2 - Au Service de l'Iconographie (2ème niveau de la B.P.I.), une recherche d'images à la demande de chaque utilisateur par des bibliothécaires spécialisées.

En outre, le service offre une Information sur les sources d'images et sur la photographie grâce à des fichiers et des répertoires.

UN MUR D'IMAGES signale le Service Iconographique dès l'entrée de la Bibliothèque.

Il permet de projeter les diapositives de la Bibliothèque, ainsi que des images prêtées temporairement dans le cadre de journées d'information. Il peut être utilisé pour des montages audiovisuels, de 1 à 3 écrans, en cut ou en fondu enchaîné, sonorisés ou non.

UN ESPACE D'EXPOSITION permet de présenter les dossiers de la Bibliothèque et d'accueillir les réalisations de photographes professionnels ou amateurs. Il peut recevoir de petites expositions temporaires, axées, comme toute la collection, sur la photographie documentaire.

.../...

LA SALLE D'ACTUALITE

Antenne de la bibliothèque au rez de chaussée du Centre, la salle d'actualité (850 m²) a pour fonction primordiale de présenter au public un grand choix de nouveautés du livre et du disque parues en France au cours des six derniers mois dans tous les domaines de la connaissance et des loisirs.

Elle jouera ainsi le rôle d'une galerie permanente d'information sur le livre et le disque et ses responsables ont établi des liens étroits de collaboration avec les professionnels de ces deux secteurs pour qu'ils envoient les oeuvres qu'ils souhaitent y voir présenter.

La salle d'actualité offrira par ailleurs aux visiteurs :

Un panorama de la presse française et étrangère, environ 220 titres constituant un ensemble représentatif sur un grand nombre de sujets.

Un fonds de référence et d'information composé d'environ 3000 ouvrages (encyclopédies, dictionnaires, annuaires professionnels et guides divers) permettant à chacun de trouver une information rapide sur tous les sujets.

Des rencontres hebdomadaires organisées autour d'un thème, d'un auteur ou d'un interprète sous forme d'expositions, débats, interviews etc ...

Equipée de salons de lecture, d'une installation hi-fi de haute qualité reliée à 40 sièges d'écoute, de récepteurs de télévision, d'un espace de projection, la salle d'actualité sera donc tour à tour un lieu d'information et de passage, de rencontres et de détente et complètera les ensembles de lecture de la bibliothèque tournés davantage vers le travail et la réflexion.

Fiche technique

850 m²
150 places assises
5000 à 8000 titres de livres
1500 à 2000 titres de disques
160 titres de revues
45 quotidiens.

LA BIBLIOTHEQUE DES ENFANTS

Une "Bibliothèque des enfants" a été prévue dans l'aile nord du bâtiment, à proximité immédiate de la salle d'actualité. Avec ses 260 m² de surface, son espace d'animation de 80 m², ses 3.500 titres et ses 20.000 volumes, la Bibliothèque des enfants apparaît d'ores et déjà comme un grand "laboratoire" d'incitation à la lecture, où l'apprentissage, la documentation et la création seront étroitement associées.

Lieu de communication, stimulant l'autonomie de l'enfant, la Bibliothèque pratiquera tout comme la B.P.I. le libre accès aux livres et aux différents supports audio-visuels : cassettes, diapositives, films.

La superficie de la bibliothèque permettra d'accueillir classes et collectivités. Pour une utilisation rationnelle de l'espace, des rayonnages ont été prévus avec un classement par matières (établi selon la classification Dewey). Des cubes servant de bacs à rangement pour les albums des tout petits, et des tourniquets seront également mis à la disposition des enfants.

Constituant un ensemble, plusieurs secteurs s'offriront au public :

Un espace de référence et de documentation où seront regroupés les ouvrages documentaires, la littérature et les romans.

Adolescents et enseignants y trouveront toutes les fiches et les bibliographies existantes suivant les matières.

Un coin de lecture pour tous organisé par matières : livres de contes, albums, livres jeux, albums documentaires, etc.

La zone audio-visuelle équipée de casques d'écoute pour les documents sonores et de visionneuses pour les diapositives et les vidéo-cassettes, se situera dans une aire de détente commune à tous. Ce secteur audio-visuel est particulièrement important : plus d'une centaine de films, mille cinq cents disques sur cassettes et cinq mille diapositives. Les films seront surtout à caractère documentaire, les diapositives disposées dans un présentoir ont été classées par domaines (histoire, géographie, sciences naturelles, etc.).

La Bibliothèque des enfants, ouverte tous les jours de 10 h à 20 h sauf le mardi, mettra à la disposition du public un catalogue principal d'auteurs, regroupant les

illustrateurs et les traducteurs des ouvrages consultés ; un catalogue par titres, et un catalogue "matières" qui permettra de retrouver par thème tel ou tel ouvrage précis. Une attention particulière parmi les ouvrages répertoriés a été accordée aux ouvrages anciens : 150 à 200 ouvrages de fonds ancien ont été sélectionnés pour la qualité et la richesse de leurs illustrations. Les enfants apprendront ainsi à consulter des ouvrages inconnus, à les confronter à des ouvrages plus récents.

Autre particularité de la bibliothèque : sur les 15.000 volumes, plus de 2.000 volumes seront des ouvrages étrangers : japonais, chinois, anglais, russes, italiens, espagnols, etc. Le but en est essentiellement pédagogique : former les enfants à une certaine école : celle du regard, leur apprendre à mieux connaître un livre à travers l'infinie diversité de l'iconographie, de la mise en page, etc. Dans un espace rond ouvert sur la Piazza, de nombreuses animations centrées autour de la lecture ont été prévues. Il s'agira d'animations collectives organisées avec la collaboration d'auteurs, d'artistes illustrateurs, de comédiens, de cinéastes (expression graphique, montages audio-visuels, écriture-poème, expression théâtrale, etc.). Au sein de la bibliothèque, diverses expositions auront lieu qui pourront être également envisagées comme des expositions itinérantes.

LE CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

Le Centre de Création Industrielle regroupe sur environ 4000 m² cinq secteurs d'activités : la documentation spécialisée, l'information sur les produits, expositions-manifestations, édition production et les études et projets.

LA DOCUMENTATION SPECIALISEE

Elle crée et gère des fonds documentaires de base par créateurs (architectes-urbanistes-designers-graphistes), fonds bibliographiques et audio-visuels (création d'une média-thèque : films, TV, vidéos, enregistrements, photos, diapos ...).

Elle actualise ce travail permanent par la publication de bulletins bibliographiques :

- bulletin mensuel
- bulletin trimestriel en anglais pour l'ICSID
- bulletin des pays socialistes (Europe de l'Est, Chine, Cuba ...) en co-production avec le Département des Arts Plastiques.

et de catalogues généraux (diathèque) ou thématiques, ainsi que d'annuaires de créateurs.

Elle est enfin prestataire de services en organisant des recherches à la demande, en constituant des dossiers, en instituant un système de prêt et location (médiathèque), en fournissant des listes d'adresses et en répondant à toute requête sur place, par correspondance ou téléphone.

L'INFORMATION SUR LES PRODUITS

Ce service nourrit et gère un système automatisé d'information sur les produits (200 types de produits rassemblant 30.000 articles).

Cette banque de données peut permettre à l'utilisateur (consommateur, concepteur, producteur, prescripteur ...) de sélectionner les produits d'un type donné selon la nature et les caractéristiques de sa propre demande, c'est-à-dire selon ses propres critères. Dans les données disponibles sur les produits, figurent la référence de tests déjà existants, ainsi que les conclusions des tests

../...

comparatifs d'usage effectués au Centre de Création Industrielle.

Des dossiers pédagogiques qui décrivent les types spécifiques de produits accompagnés de conseils d'achat et d'usage, permettent au consommateur (acheteur et usager) de mieux définir ses besoins et ses exigences (en particulier pour s'adresser à la banque).

EXPOSITIONS - MANIFESTATIONS

Les expositions, élément essentiel de l'action du Centre de Création Industrielle, sont de deux ordres, celles présentées au Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou permettent à un public le plus large possible de retrouver les morceaux d'une réalité. Dans la période inaugurale, le Centre de Création Industrielle présentera les manifestations suivantes :

- la Ville et l'Enfant
- les Gares
- Histoire d'une voiture (généalogie, vie et mort d'un produit)
- Géographie de la couleur
- La Publicité

Les expositions itinérantes sont constituées - en dehors de celles déjà présentées au Centre - d'une série de petites manifestations très mobiles destinées aux comités d'entreprises, aux maisons de jeunes et aux associations. Les trois premières, en 1975, ont eu pour thème : "Une Campagne Publicitaire" - "Le jeu et le jouet" - "Qui décide de la ville ?". La Galerie permanente permettra au Centre de Création Industrielle de rendre compte de l'actualité, à la manière d'une revue. Des rubriques, des nouvelles, des dossiers y seront présentés en permanence. Des rencontres et des débats mettront en présence ceux qui font la ville et ceux qui y habitent, ceux qui produisent et ceux qui utilisent

A l'intérieur de cet espace, Wend Fischer, Directeur de la revue "Neue Sammlung" de Munich, assurera la permanence et l'actualité d'une référence "rétrospective".

EDITION - PRODUCTION

En dehors des publications qui prolongent l'activité de ses différents services (catalogues, bulletins, index...), le Centre de Création Industrielle a une politique

.../...

spécifique d'édition. Une revue trimestrielle "Traverses" est co-éditée avec les Editions de Minuit.

Des collections de livres, notamment anthologiques (textes fondamentaux, manifestes...) et monographiques ainsi que des livrets de diapositives - essentiellement destinés à l'enseignement - complètent cette action.

Grâce au Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, le Centre de Création Industrielle dispose d'une infrastructure technique, d'espaces et de services communs importants. Cela lui permet de diversifier ses interventions et de développer une politique de programmes audiovisuels de cinéma et de vidéo.

Cette insertion dans le Centre doit permettre de mener également une politique de recherche qui pourrait déboucher à partir de 1976, sur des travaux fondamentaux concernant les archives sonores et visuelles et la recherche sur les produits, et à plus long terme, sur le fonctionnalisme et l'architecture industrielle.

LES ETUDES ET PROJETS

Le Président de la République ayant récemment souligné la responsabilité qui incombe à l'Etat dans le domaine de la qualité, notamment esthétique, des paysages urbanisés et des multiples objets qui se trouvent mêlés à notre existence quotidienne, un service des études et projets a donc été créé au sein du Centre de Création Industrielle qui aura un rôle central dans la mise en oeuvre de cette politique. Il doit proposer, chaque année, à un groupe d'actions interministériel, des opérations novatrices concernant notre cadre de vie, veiller à leur mise en oeuvre et les suivre jusqu'à leur aboutissement, en favorisant par là même la prise en compte, au sein de chaque département ministériel, des préoccupations du design.

Le service des études et projets est également l'instrument de la Puissance Publique dans le dialogue avec l'Industrie, pour la définition d'une politique concertée de création industrielle.

Enfin, il mettra son expérience et sa connaissance des milieux professionnels, avec lesquels il travaille étroitement, au service des collectivités locales et établissements publics, qui sont responsables du façonnement d'une partie importante des espaces de notre vie quotidienne.

L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE COORDINATION ACOUSTIQUE/MUSIQUE

L'IRCAM est constitué de quatre départements de recherche distincts - instruments et voix, électro-acoustique, ordinateur, pédagogie - et d'un département diagonal dont la tâche sera de coordonner l'ensemble des recherches menées.

LES ACTIVITES

- 1°) Le département INSTRUMENTS ET VOIX est chargé de répertorier les innovations intervenues dans le développement des techniques traditionnelles et vocales, d'en assurer la diffusion et la transmission pédagogiques.

Il étudiera également les techniques instrumentales et vocales utilisées dans la musique non européenne, ainsi que les manières dont elles sont transmises et enseignées. Ce travail devrait permettre de développer de nouvelles factures instrumentales et de travailler à la transformation des instruments existants, telle l'utilisation de procédés électro-acoustiques permettant à l'exécutant d'agir pour transformer, moduler et diffuser directement son propre jeu.

Enfin, le Département instruments et Voix entreprendra des études sur la psycho-physiologie de l'interprète ainsi que sur son rôle dans la société actuelle.

- 2°) Le Département ELECTRO-ACOUSTIQUE est chargé d'étudier les moyens de production sonore et électronique en temps réel et l'introduction des techniques digitales pour la génération et le contrôle des signaux (notamment les techniques d'intromodulation et de commande en tension). Il travaillera en liaison étroite avec le Département Instruments et Voix (application des procédés électro-acoustiques aux sons instrumentaux), ainsi qu'avec le Département Ordinateur (expérimentation préliminaire de circuits et de systèmes simulés par l'ordinateur). Les compositeurs y trouveront la possibilité de passer du stade de l'expérimentation au stade de l'oeuvre communicable.

- 3°) Le Département ORDINATEUR fera des recherches sur l'analyse des sons et sur la synthèse des matériaux sonores par ordinateur. Il poursuivra activement la mise au point des méthodes de composition musicales assistées par ordinateur déjà existantes et la découverte d'autres procédés. Le potentiel de ce départe-

.../...

ment sera également utilisé pour des études psycho-acoustiques tendant à éclairer les phénomènes de perception sonore et musicale. Enfin le Département Ordinateur pourvoira aux autres besoins de l'IRCAM : calcul scientifique, traitement des données, simulation des circuits, banc d'essai de modèles, commande automatique d'équipements.

- 4°) Finalement, le Département DIAGONAL aura pour tâches de coordonner l'ensemble des recherches et de susciter des transplantations de techniques d'un département à l'autre. Il procèdera également à des recherches sur la transmission, la projection et la perception du son ainsi que des recherches sur l'acoustique pure, sur la théorie de la musique et sur ses rapports avec d'autres disciplines.
- 5°) Deux ans après l'ouverture des bâtiments de l'IRCAM, un Département PEDAGOGIQUE entrera en activité. Il poursuivra deux objectifs : une recherche fondamentale et une recherche appliquée. Il étudiera les moyens de formation à une nouvelle musique qui seront le résultat des recherches menées à l'IRCAM durant les deux premières années.

D'autre part, il mettra à la disposition des étudiants avancés des facilités techniques pour s'initier aux nouvelles méthodes pédagogiques de ce Département qui devraient permettre un accès plus direct aux musiques du patrimoine culturel international.

LE BATIMENT

Pour loger ces divers départements, les architectes du Centre ont conçu un bâtiment souterrain contigu au grand bâtiment ; ce parti permet de résoudre des problèmes d'ordre acoustique tout en dégagant le beau chevet gothique de l'Eglise Saint-Merri. D'une superficie de 3.000 m², ce bâtiment regroupera un ensemble de studios et de laboratoires acoustiquement isolés ainsi qu'une salle de 500 m² pouvant accueillir 400 personnes dont le volume, la hauteur et l'acoustique pourront subir un grand nombre de variations. Par exemple la hauteur du plafond pourra passer de 14 à 9 mètres ; la réverbération pourra être changée par la manipulation de panneaux absorbants ou réfléchissants et les rapports public /source sonore seront aussi flexibles que possible. Cet ESPACE DE PROJECTION permettra de transmettre tous les sons produits dans les studios de l'IRCAM, de procéder à de nombreuses expériences scientifiques et de présenter ces recherches au public lors de manifestations musicales diverses.

.../...

L'IRCAM ET LE PUBLIC

En effet, le travail de recherche artistique/scientifique que l'IRCAM se propose implique l'élaboration d'un nouveau type de réception. Il importe que les spectateurs puissent non seulement entendre et juger des oeuvres achevées - comme c'est le cas lors d'un concert - mais suivre l'état des différentes recherches. Les manifestations de l'IRCAM auront donc un double caractère, documentaire et artistique ; tantôt elles renseigneront sur des matériaux, des techniques ou des procédés de travail, tantôt elles présenteront des réalisations qui seront l'aboutissement de ces recherches.

Les présentations au public se modèleront chaque fois sur les conditions exigées par le contenu du message. Une UNITE MOBILE porteuse d'équipements expérimentaux aura pour mission d'assurer la diffusion du travail de l'IRCAM tant en dehors de Paris qu'à l'étranger.

En résumé si l'IRCAM a la vocation d'un laboratoire, il sera un lieu ouvert où le public pourra suivre, juger et intervenir.

LE CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU

et

LES ENFANTS

Le Centre Georges Pompidou, "service public au service du public", est tout naturellement consacré à cette partie de plus en plus importante du Public : les enfants. Ce grand public de demain représente déjà près du quart des visiteurs des musées, grâce aux nouvelles lois qui facilitent les sorties culturelles (dites du 10 % scolaire" et du "tiers temps pédagogique").

Les espaces du Centre prêts à accueillir ces jeunes visiteurs sont nombreux : la Bibliothèque Infantile, les Services pédagogiques réguliers du Musée et de l'IRCAM, le Forum (jeune théâtre) et la cinémathèque pour des séances spéciales, des expositions inaugurales comme celles du CCI : LA VILLE ET L'ENFANT, le Cirque GRUSS sur la Piazza ...

Espaces aussi nombreux et diversifiés que ces enfants de visiteurs "déposés" pour une heure ou deux, ces petits habitués du quartier venus jouer en voisins, ces écoliers parisiens inscrits pour un programme semestriel. Ces groupes venant des centres sociaux de la région parisienne pour la journée, ces jeunes handicapés physiques...

Pour coordonner ces activités, pour répondre à cette demande, pour adapter une institution nouvelle à ce service nouveau, il fallait aussi inventer une structure spécifique.

L'Atelier des Enfants confié à Danièle GIRAUDY avec ses 1000 m² à droite de l'entrée, en façade, au niveau même de la Piazza, ses vingt animateurs entraînés depuis deux ans à des méthodes pédagogiques d'éveil de la créativité, pourra accueillir 500 enfants par jour dans un espace de jeux et d'ateliers conçu pour eux, et avec eux, par des muséologues et des artistes.

Différent des musées d'enfants qui établissaient une liaison entre l'enfant et l'oeuvre d'art, l'Atelier des Enfants, ouvert depuis 2 ans en préfiguration rue des Francs-Bourgeois, est une véritable petite école d'art qui ne donne aucun schéma culturel, ne propose aucune approche didactique.

.../...

Complémentaire de l'école qui apprend à lire, à écrire, à compter, et forme le raisonnement, l'intelligence et la mémoire, l'Atelier se propose d'apprendre aux enfants de 4 à 12 ans à regarder, à écouter, à toucher, à goûter, à sentir, pour faire aimer, en s'adressant surtout à l'imagination et la sensibilité, ces deux pôles de la créativité.

Eveiller les enfants à la création contemporaine et réaliser cette éducation sensorielle, si différente de l'approche culturelle chronologique traditionnelle, tels sont les buts de l'Atelier des Enfants.

Autre innovation : chaque mois, de jeunes artistes musiciens, peintres, sculpteurs, graveurs, cartonniers, sont les invités de l'atelier et participent aux animations.

L'Artiste, auteur invisible et mystérieux, présent d'ordinaire, dans le musée, par oeuvres interposées, est là en personne, avec ses idées nouvelles, ses particularités. C'est cette école de la différence, ce respect de l'autre qui permet de découvrir vraiment la richesse des images, des sons, des formes et des mots de l'art d'aujourd'hui.

A cet âge (4 ans) les enfants sont encore curieux et libres - avant que ne se forment ces clivages sociaux et culturels qui créent les habitudes mentales et les tabous coupant la plupart des adultes de l'art vivant.

Complémentairement à ces activités, un atelier "hors les murs" organise aussi des animations en milieu scolaire et en Province avec ses équipes extérieures, ses expositions didactiques itinérantes (VIVE LA COULEUR - DU POINT A LA LIGNE -) ses mallettes pédagogiques, ses programmes de liaison et d'échanges avec les services pour enfants des musées et maisons de la culture régionaux. En 1975-76, Avallon, Chalon, Auxerre, Grenoble, Ambert, Bordeaux, Aix, Rennes, Caen, Montreuil, Villeparisis, Avignon, Saint-Omer, ont été les premiers correspondants de l'Atelier des Enfants.

Trait d'union, lieu d'échange et de découvertes entre l'art, l'artisanat, l'art populaire, l'avant-garde, l'Atelier des Enfants est un petit univers qui est tout simplement ouvert aux enfants, aux artistes, aux parents, aux éducateurs, à son époque.

ORGANIGRAMME
DU CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE
GEORGES POMPIDOU

Direction

| | | |
|-------------|-----------|--|
| Robert | BORDAZ | Président |
| Claude | MOLLARD | Secrétaire Général à la Coordination |
| Jean Pierre | BARDOS | Conseiller Culturel et Scientifique |
| Blaise | GAUTIER | Responsable du Service de Coordination et de gestion des espaces communs |
| Gilbert | PARIS | Responsable du Service des Relations Extérieures |
| Germaine de | LIENCOURT | Responsable des donations |

Services communs en relation avec le public

| | | |
|------------|-----------|---------------------|
| Françoise | BELLAIGUE | Presse |
| Philippe | BIDAINE | Relations Publiques |
| Jacques | SAUR | - étranger |
| Thérèse | GROUTSCH | - Accueil du public |
| Anne Marie | THIBAUT | Promotion |
| Danielle | GIRAUDY | Atelier des Enfants |

DEPARTEMENTS

MUSEE NATIONAL D'ART MODERNE

| | | |
|-----------|--------------|-------------------------|
| Pontus | HULTEN | Directeur |
| Germain | VIATTE | Collections |
| Alain | SAYAG | Documentation |
| Jean Yves | MOCK |) Relations Extérieures |
| Claire | de BARTILLAT | |

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

| | | |
|-----------|-------------------|---------------------------|
| Jacques | MULLENDER | Directeur |
| Jean Luc | MATHIEU | Service Etudes et Projets |
| Line | SOURBIER | Responsable Administratif |
| Danielle | CERIA | Service Expositions |
| Françoise | JOLLANT-BRANSTEIN | Service Documentation |
| René | CRUSE |) Relations Extérieures |
| Marie Jo | POISSON | |

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE COORDINATION ACOUSTIQUE/MUSIQUE

| | | |
|----------|---------|---------------------------|
| Pierre | BOULEZ | Directeur |
| Yves | GALMOT | Responsable Administratif |
| Nicolas | SNOWMAN | Directeur artistique |
| Brigitte | MARGER | Relations Extérieures |

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

| | | |
|-------------|----------|---------------------|
| Jean Pierre | SEGUIN | Directeur |
| Brigitte | BRAILLON | Relations Publiques |

LOI n° 75-1 DU 3 JANVIER 1975 PORTANT CREATION DU
CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi
dont la teneur suit :

Article 1 - Il est créé, sous forme d'établissement public national à caractère culturel doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, un Centre national d'art et de culture portant le nom de Georges Pompidou.

Cet établissement public favorise la création des oeuvres de l'art et de l'esprit : il contribue à l'enrichissement du patrimoine culturel de la nation, à l'information et à la formation du public, à la diffusion de la création artistique et à la communication sociale. Il conseille sur leur demande, notamment dans le domaine architectural, les collectivités locales ainsi que tous organismes publics ou privés intéressés. Il assure le fonctionnement et l'animation, en liaison avec les organismes publics qui lui sont associés, d'un ensemble culturel consacré à toutes les formes de la création artistique, notamment dans le domaine des arts plastiques, de la recherche acoustique et musicale, de l'esthétique industrielle, de l'art cinématographique, ainsi qu'à la lecture publique.

Article 2 - L'établissement public reçoit la garde de collections et d'oeuvres d'art appartenant à l'Etat.

Les collections et oeuvres d'art qu'il acquiert
ou reçoit sont et demeurent propriété de l'état.

Article 3 - Pour l'exercice de certaines compétences qui lui sont attribuées, l'établissement public peut accomplir tous actes juridiques de droit privé : il peut notamment prendre des participations financières, acquérir des droits de propriété littéraire ou artistique, faire breveter des inventions ou déposer des dossiers, modèles, marques ou titres de propriété industrielle et les exploiter suivant les modalités appropriées.

Article 4 - L'établissement public est administré par un président nommé par décret en conseil des ministres et par un conseil de direction. Le conseil de direction en vote le budget.

../...

Le conseil de direction est composé des directeurs des départements de l'établissement public, et éventuellement de représentants des organismes publics ou privés qui lui sont associés par convention.

Un conseil d'orientation consultatif donne un avis sur le projet de budget de l'établissement public et sur les lignes générales de son action culturelle. Ce conseil d'orientation comprend notamment des représentants des différents ministères, du Parlement, du conseil de Paris et du conseil d'administration du district de la région parisienne.

Article 5 - L'établissement public est placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires culturelles. Celui-ci contrôle l'utilisation de ses ressources et, conjointement, avec le Ministre de l'Economie et des Finances, approuve son budget.

Article 6 - Dans chacune des deux assemblées, le rapporteur général de la commission des finances et deux représentants désignés, l'un par cette même commission et l'autre par la commission des affaires culturelles, disposeront des pouvoirs d'investigation les plus étendus, sur pièces et sur place, pour suivre et contrôler de façon permanente l'emploi des crédits inscrits au budget du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou : tous les renseignements d'ordre financier et administratif de nature à faciliter l'exercice de leur mission doivent leur être fournis ; ils seront habilités à se faire communiquer tous documents de service de quelque nature que ce soit.

Article 7 - Sous réserve des dispositions particulières de la présente loi, le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou est soumis au régime financier et comptable par le décret du 25 octobre 1935, instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat, les articles 14 à 25 du décret du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, et les articles 154 à 180 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

.../...

Article 8 - Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1975

Par le Président de la République
Valéry GISCARD D'ESTAING

Le Premier Ministre
Jacques CHIRAC

Le Ministre de l'Economie et des
Finances
Jean Pierre FOURCADE

Le Ministre de l'Education
René HABY

Le Secrétaire d'Etat à la Culture
Michel GUY

Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou
Relations Extérieures. 75004 - PARIS. Tél. 277.12.33